COMMUNAUTE FRANCAISE

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION.

DIRECTION GENERALE DE L'ORGANISATION
DES ETUDES, DE L'ENSEIGNEMENT DE
PROMOTION SOCIALE ET DES BATIMENTS
SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

1040 BRUXELLES, LE 26.IV.1993
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

YR

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: JS./ 5083006 / Dossier 50238

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation :	FORMATION DE BASE EN MATHEMATIQUE NIVEAU 1 CONVENTION AVEC LE C.P.A.S DE LA VILLE DE CHATELET
Classement :	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION
Code Référence :	041201U11X1
Etablissement :	ET. COMMUNAL ENSEIG TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL PLACE DE L'HOTEL DE VILLE,6 6200 CHATELET

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet

JO 238

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — CONVENTION

établie avec le C.P.A.S.
de CHATELET (6200)
rue du Beau Moulin 80

1. La présente proposition émane du réseau (1)

- ○ Communauté française
- ⊗ Provincial et comunal
- ○ Libre - confessionnel
- ○ - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant : ETABLISSEMENT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

dénomination : .....
adresse complète : Place de l'Hôtel de Ville, 9
..... CHATELET
n° de matricule : ..... N° 1325083006
n° de téléphone : 071/38.59.72

2. Intitulé de la convention

Code : 041201 U11 X1 (3)

Formation de base en mathématiques - niveau 1

Convention avec le C.P.A.S. de la Ville de Chatelet

3. Finalités de la convention repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n° 2 de 1 pages (2)

5. Classement de la convention

- X (1) enseignement secondaire : transition (1) ~~xxxxxxxxx~~ (1)
  degré : inférieur (1) ~~xxxxxxx~~ (1)
- ○ (1) enseignement supérieur de type court :
  catégorie : .....
- ○ (1) enseignement supérieur de type long :
  catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1 pages (2)

7. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 2 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de la convention

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)	Nombre de périodes (5)
Formation de base en mathématiques niv. 1	CG	40P

2. Part d'autonomie .....

Total des périodes 40P

11. Date de la proposition du P.I. : 15 MARS 1993

Signature du :
~~Chef d'établissement de la C.F.~~ (1)
Représentant du P.O. subventionné (1)

M. GUYAUX
Chef de Service

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Voir annexe

Date : 08.04.93 Signature : LAMOTTE

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

Date : 23.AVR.1993 Signature :

J. MEUNIER

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

FINALITES / ANNEXE 1

Permettre l'acquisition progressive d'un outil de communication et d'information culturelle.

Permettre l'acquisition progressive d'un outil de formation, de reconvertion ou de perfectionnement professionnel.

Permettre l'acquisition d'un seuil de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être dans le domaine des mathématiques, tant du point de vue mental que par écrit.

Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant l'insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.

Répondre à des besoins et demandes émanant de façon générale des milieux socio-économiques et culturels.

PRE-REQUIS / ANNEXE 2

Aucune condition pédagogique.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES

ANNEXE 3

Le dédoublement sera possible s'il y a 16 élèves inscrits.

Le dédoublement sera nécessaire s'il y a 25 élèves inscrits.

PROGRAMME / ANNEXE 4

PROGRAMME DE MATHEMATIQUES

La présente convention établie entre le C.P.A.S. de Châtelet et l'E.C.E.T.I.C. aura pour objectif d'amener l'étudiant à une maîtrise suffisante des matières reprises dans le programme suivant :

1. Nombres naturels

1.1. Numérotation
- Lire les nombres naturels notés en chiffres (7 chiffres maximum).
- Ecrire en notation chiffrée les nombres naturels dictés (7 chiffres maximum).

1.2. Ordre dans l'ensemble des naturels
- Classer suivant l'ordre croissant et décroissant (< >).

1.3. Opérations calcul mental et calcul rapide
- Calculer immédiatement la somme et la différence de deux nombres naturels dont l'un est inférieur à 10.
- Calculer rapidement la somme et la différence de deux naturels inférieur à 100, 1000.
- Multiplier un nombre naturel par 10, 100,1000.
- Calculer rapidement le produit de deux nombres naturels inférieurs à 10.
- Evaluer l'ordre de grandeur du résultat d'une opération effectuée lors d'un problème.

1.4. Calcul écrit
- Calculer la somme de trois nombres naturels (7 chiffres maximum).
- Calculer la différence de deux nombres naturels (7 chiffres maximum).
- Calculer le produit de deux nombres naturels
- Calculer le quotient entier de deux nombres naturels.

N.B.
- Pour les quatre objectifs précédents, vérifier le résultat de l'opération par :
  . évaluation de l'ordre de grandeur du résultat
  . procédé de preuve
    ou autre opération.

2. Nombres décimaux positifs

2.1. Numérotation
- Lire les nombres décimaux positifs notés en chiffres (3 décimales maximum).
- Ecrire en notation chiffrée les nombres décimaux positifs dictés (3 décimales maximum).

2.2. Ordre
- Classer les nombres décimaux positifs suivant l'ordre croissant ou décroissant (< >).

2.3. Opérations de calcul rapide et mental	- Multiplier un nombre décimal positif par 10, 100, 1000 (3 décimales maximum). - Evaluer l'ordre de grandeur du résultat d'une opération.
2.4. Calcul écrit	- Calculer la somme de deux décimaux positifs (3 décimales maximum). - Calculer la différence de deux nombres décimaux positifs (3 décimales maximum). - Calculer le produit d'un nombre décimal positif d'un nombre naturel inférieur à 10.
N.B.	- Pour les trois capacités précédentes, vérifier le résultat de l'opération par : . Evaluation de l'ordre de grandeur du résultat . Procédé de preuve ou autre opération.

3. Système métrique

3.1. La mesure des longueurs	- Effectuer des conversions simples faisant intervenir les unités km, m, cm, mm. - Exercices.
3.2. La mesure des aires	- Effectuer des conversions simples faisant intervenir les unités are et m2, cm2 et mm2. - Exercices et association des unités relatives à la mesure des longueurs à celles relatives à la mesure des aires.

N.B. Cet apprentissage se fera par un appel au vécu de chacun, en mettant l'accent sur le pragmatisme et en visant à inculquer quelques notions de gestion d'un budget, à travers les exercices proposés.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES / ANNEXE 5

Vu les finalités de l'unité, l'évaluation des capacités acquises par les apprenants sera essentiellement formative et s'exercera de manière continue en s'intégrant aux activités d'enseignement. Néanmoins, une épreuve finale écrite constituera un des éléments retenus par le Conseil des Etudes pour son appréciation du niveau atteint par chaque étudiant

LE PROFIL DU CHARGE DE COURS / ANNEXE 6

Le chargé de cours sera un enseignant.